

Table des matières

Introduction

Contexte

Soutenir la création artistique et littéraire dans une perspective de développement durable : le plan d'action du Conseil des arts et des lettres du Québec

Orientation 1 – Informer, sensibiliser, éduquer, innover

Orientation 3 – Produire et consommer de façon responsable

Orientation 6 – Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée

Orientation 7 – Sauvegarder et partager le patrimoine collectif

Orientation 8 – Favoriser la participation à la vie collective

Orientation 9 – Prévenir les inégalités sociales et économiques

Conclusion

Annexe

Motifs justifiant l'absence des orientations gouvernementales 2, 4 et 5 dans le Plan d'action de développement durable du Conseil.

Tableau synoptique

Introduction

Le gouvernement du Québec adoptait, en décembre 2007, sa *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*. Intitulée *Un projet de société pour le Québec* et précédée de la *Loi sur le développement durable* sanctionnée en avril 2006, cette stratégie propose un nouveau cadre de gestion au sein de l'administration publique québécoise, qui vise à assurer la cohérence des mesures adoptées en matière de développement durable. Afin de mettre en œuvre les objectifs de cette stratégie mais aussi de développer leur propre démarche, près de 150 ministères, organismes et sociétés d'État ont été appelés à se doter d'un plan d'action de développement durable qui prend en compte les principes de la stratégie gouvernementale.

C'est dans ce contexte que le Conseil des arts et des lettres du Québec a élaboré le présent plan d'action¹ dont la préparation a donné lieu à plusieurs échanges avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF) et différents organismes et sociétés d'État associés.

Le Conseil des arts et des lettres du Québec est une société d'État qui relève de la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et qui a pour mission de soutenir la recherche et la création artistique et littéraire, l'expérimentation, la production et la diffusion sur l'ensemble du territoire québécois dans les domaines des arts visuels, des métiers d'art, de la littérature, des arts de la scène, des arts multidisciplinaires, des arts médiatiques et de la recherche architecturale. Il soutient également le rayonnement des artistes, des écrivains, des organismes artistiques et de leurs œuvres au Québec, dans le reste du Canada et à l'étranger.

Le plan d'action de développement durable du Conseil couvre un horizon de quatre ans. Il témoigne de la volonté d'affirmer son dynamisme et son efficacité, de rester fidèle à ses missions historiques tout en s'adaptant aux mouvances de son époque et aux défis qu'elles posent au milieu qu'il dessert, notamment ceux du développement durable de la pratique artistique et littéraire dans l'ensemble des régions du Québec.

Quant à la vision recherchée par la stratégie gouvernementale, elle est celle d'une « société où la qualité de vie du citoyen est et demeurera une réalité. Une société responsable, innovatrice et capable d'excellence dans toutes ses réalisations. Une société misant sur l'harmonie entre le dynamisme économique, la qualité de l'environnement et l'équité sociale. Une société inspirée par un État dont le leadership d'animation et d'action la mobilise vers l'atteinte de cette vision »². Le Conseil des arts et des lettres du Québec croit que l'ensemble de ses actions ont un impact direct sur cet idéal économique, environnemental et social convoité.

¹ La présente version a fait l'objet d'une mise à jour, effectuée en février 2010, dans le but de faire concorder les orientations du Plan d'action de développement durable et celles de la Planification stratégique du Conseil.

² Gouvernement du Québec (2007), *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*, p. 10.

Contexte

Dans une recherche de cohérence et d'innovation organisationnelle, la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 tente de répondre à trois enjeux majeurs, soit celui de développer la connaissance, celui de promouvoir l'action responsable et celui de favoriser l'engagement. Seize principes, neuf orientations stratégiques, dix-neuf axes d'intervention et vingt-neuf objectifs ont été développés. Les ministères, organismes et sociétés d'État ont été invités, pour cette première génération de plan d'action de développement durable, à retenir trois de ces orientations, jugées prioritaires et transversales par le gouvernement, puis à développer leur plan d'action autour des objectifs de la Stratégie qui les interpellent directement.

Les orientations proposées par la stratégie gouvernementale sont les suivantes, les orientations 1, 3 et 6 étant considérées incontournables :

- Orientation 1** – Informer, sensibiliser, éduquer, innover
- Orientation 2** – Réduire et gérer les risques pour améliorer la santé, la sécurité et l'environnement
- Orientation 3** – Produire et consommer de façon responsable
- Orientation 4** – Accroître l'efficacité économique
- Orientation 5** – Répondre aux changements démographiques
- Orientation 6** – Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée
- Orientation 7** – Sauvegarder et partager le patrimoine collectif
- Orientation 8** – Favoriser la participation à la vie collective
- Orientation 9** – Prévenir les inégalités sociales et économiques.

L'approche préconisée par le MCCC pour aborder les notions de culture et de développement durable dans le contexte québécois vise une action culturelle territoriale qui prend en compte les principes du développement durable en tant que vision intégrée, participation citoyenne, engagement social, notamment, et ce, en s'inspirant de fondements connus et tirés de références internationales tels que le *Rapport Brundtland* (1987) ; la *Convention sur la diversité biologique* (1992); le *Rapport Pérez de Cuéllar* (1996) ; la *Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle* (2001) ; le *Sommet mondial de Johannesburg* (2002) dans le cadre duquel la culture a été considérée comme étant un axe fort du développement durable ; *l'Agenda 21 de la culture de Barcelone* (2004) ainsi que l'article 13 de la *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles* concernant l'intégration de la culture aux politiques de développement. L'action ministérielle vise tout d'abord, dans une perspective transversale, la mise en œuvre d'une démarche globale visant l'intégration de la culture dans l'approche gouvernementale de développement durable et l'élaboration d'un agenda 21 de la culture pour le Québec, d'ici 2013.

Le Conseil des arts et des lettres du Québec demeure un partenaire à part entière du Ministère dans cette démarche. Dans le cadre de son propre plan d'action de développement durable, il a choisi de s'inscrire à l'intérieur de six des orientations prescrites par la stratégie gouvernementale, soit les orientations 1, 3, 6, 7, 8 et 9 et a ciblé une dizaine d'actions pour assurer la mise en œuvre de son plan.

**Soutenir la création artistique et littéraire
dans une perspective de développement durable :
le plan d'action
du Conseil des arts et des lettres du Québec**

**Orientation 1
Informar, sensibiliser, éduquer, innover**

Objectif 1 de la Stratégie

Mieux faire connaître le concept de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière ainsi que l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.

Objectif du Conseil

Mieux faire connaître le concept de développement durable au personnel du Conseil ainsi que les éléments de la stratégie gouvernementale et favoriser les échanges pour en tenir compte dans les activités régulières.

Action du Conseil

Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation des personnels de l'administration publique.

Gestes

- Organiser des rencontres midi avec l'ensemble des employés (au moins deux par an).
- Rencontrer et travailler plus étroitement avec les professionnels et membres de la direction qui sont davantage concernés par la démarche de développement durable.
- Réaliser un atelier sur l'organisation d'événements écoresponsables auprès des employés et des chargés de programmes concernés.

Indicateurs

Taux d'employés rejoints par les activités de sensibilisation au développement durable, dont le taux de ceux ayant acquis une connaissance suffisante de la démarche de développement durable pour la prendre en compte dans leurs activités régulières.

Cible gouvernementale

Avoir sensibilisé 80 % des personnels de l'administration publique d'ici 2011 et s'assurer que 50 % d'entre eux ont une connaissance suffisante de la démarche de développement durable pour la prendre en compte dans leurs activités régulières (2013).

Orientation 3
Produire et consommer de façon responsable

Objectif 6 de la Stratégie

Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.

Objectif du Conseil

Appliquer des mesures contribuant à l'atteinte des objectifs nationaux de la gestion environnementale et de la mise en œuvre des pratiques d'acquisitions écoresponsables.

Action du Conseil

Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la Politique pour un gouvernement écoresponsable.

Gestes

- Élaborer et mettre en œuvre un cadre de gestion environnementale.
- Poser des gestes meilleurs pour l'environnement.
- Acquérir des produits plus écoresponsables.

Indicateurs

- État d'avancement de la mise en œuvre d'un cadre de gestion environnementale.
- Nombre de mesures ou d'activités mises en œuvre pour contribuer directement à l'atteinte des objectifs nationaux de gestion environnementale.
- Nombre de mesures d'acquisitions écoresponsables.

Cible gouvernementale

Avoir adopté un cadre de gestion environnementale en 2011.

Orientation 6 **Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée**

Objectif 18 de la Stratégie

Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux.

Objectif du Conseil

Prendre en compte les principes de développement durable dans l'élaboration de stratégies de développement territorial des arts et des lettres.

Action du Conseil

Communiquer aux partenaires et clientèles du Conseil les principes de développement durable qu'il entend encourager sur l'ensemble du territoire québécois.

Gestes

- Informer les partenaires régionaux et municipaux de la démarche du Conseil en matière de développement durable et favoriser le partage des expériences au sein des différentes organisations quant aux questions reliant les arts, la culture et le développement durable.
- Réaliser un atelier sur l'organisation d'événements artistiques écoresponsables auprès des associations d'artistes, des regroupements d'organismes, des Conseils régionaux de la culture et des organismes soutenus par le Conseil, responsables de la tenue d'événements artistiques.

Indicateurs

- Nombre d'activités d'information auprès des partenaires régionaux et municipaux.
- Nombre d'ateliers sur l'organisation d'événements artistiques écoresponsables.

Objectif 19 de la Stratégie

Renforcer la résilience des collectivités urbaines, rurales ou territoriales et des communautés autochtones.

Objectif du Conseil

Consolider et poursuivre le développement des mesures de soutien aux créateurs autochtones.

Action du Conseil

Développer des programmes de soutien spécifiques aux artistes et organismes autochtones.

Gestes

- Mettre en œuvre l'entente régionale avec le Nunavik.
- Développer de nouvelles mesures de soutien dédiées aux artistes, écrivains et organismes autochtones.

Indicateur 1

- Nombre de mesures destinées aux artistes et écrivains autochtones.

Cible 1

- Deux nouvelles mesures destinées aux artistes et écrivains autochtones d'ici 2012.

Indicateur 2

- Nombre d'activités de promotion des mesures mises en œuvre.

Cible 2

- Sensibilisation de l'ensemble des communautés visées lors du lancement des mesures.

Orientation 7 **Sauvegarder le patrimoine collectif**

Objectif 21 de la Stratégie

Renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et scientifique.

Objectif du Conseil

Participer à l'enrichissement du patrimoine artistique et culturel québécois en soutenant le travail des artistes, des écrivains et des organismes artistiques professionnels.

Action du Conseil

Adapter les mesures de soutien aux artistes, aux écrivains et aux organismes en tenant compte de l'évolution des milieux artistique et littéraire et des contextes territoriaux.

Gestes

- Offrir des bourses de carrière aux artistes et aux écrivains qui ont 20 ans et plus de pratique artistique.
- Accompagner les organismes dans leur développement.

Indicateurs

Éventail des mesures de soutien et répartition du soutien financier :

- Variété des bourses accordées aux artistes et aux écrivains : répartition selon le programme, le volet, la discipline, la catégorie et la région.
- Variété des subventions accordées aux organismes : répartition selon le type de soutien, le programme, le volet, la discipline, la taille des organismes et la région.

Cible

- Adapter deux programmes d'ici 2012.

Objectif 23 de la Stratégie

Intensifier la coopération avec les partenaires nationaux et internationaux sur des projets intégrés de développement durable.

Objectif du Conseil

Contribuer au rayonnement des artistes, des écrivains et des organismes sur la scène internationale, en favorisant le partenariat et la réciprocité.

Action du Conseil

Favoriser les échanges à long terme entre les artistes et les institutions de différentes cultures.

Geste

- Poursuivre la conclusion d'ententes avec des partenaires étrangers pour des studios et des ateliers-résidences à l'étranger et au Québec (accueil).

Indicateur

- Nombre d'ententes conclues avec des partenaires, incluant les studios et ateliers-résidences.

Orientation 8 **Favoriser la participation à la vie collective**

Objectif 24 de la Stratégie

Accroître l'implication des citoyens dans leur communauté.

Objectif du Conseil

Encourager les initiatives permettant le rapprochement entre les artistes, les écrivains, les organismes et la communauté.

Action du Conseil

Diversifier le financement des artistes, des écrivains et des organismes qui s'impliquent dans leur communauté, par des ententes avec des partenaires privés ou publics.

Gestes

- Par le biais d'ententes avec des partenaires régionaux, soutenir des projets artistiques et littéraires en lien avec la communauté.
- Poursuivre la gestion du programme Placements Culture.
- Maintenir les critères d'évaluation quant à l'impact dans la communauté, pour tous les organismes soutenus au fonctionnement.

Indicateurs

- Nombre de projets artistiques en lien avec la communauté, soutenus dans le cadre des ententes régionales.
- Nombre d'organismes soutenus dans le cadre du programme Placements Culture.

Orientation 9 **Prévenir et réduire les inégalités sociales et économiques**

Objectif 26 de la stratégie

Prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Objectifs du Conseil

- Participer activement à l'amélioration des conditions de pratique des artistes et des écrivains québécois.
- Sensibiliser les organismes soutenus face à la pauvreté et l'exclusion.

Actions du Conseil

- Contribuer aux initiatives gouvernementales visant l'amélioration des conditions de pratique des créateurs.
- Inclure aux contrats d'objectifs des organismes majeurs soutenus par le Conseil, des mesures concernant la responsabilité envers les personnes marginalisées pour des raisons sociales, économiques ou physiques.

Indicateurs

- Nombre d'interventions du Conseil au regard de la problématique et contribution aux travaux du Comité permanent à l'amélioration des conditions socio-économiques des artistes et des écrivains, sous la responsabilité du MCCCCF.
- Nombre d'organismes majeurs ayant signé un contrat d'objectifs incluant ces mesures.

Orientation 9 (suite)

Objectif 28 de la Stratégie

Accroître la participation à des activités de formation continue et la qualification de la main-d'œuvre.

Objectif du Conseil

Développer une culture de la reconnaissance des ressources humaines en misant sur le développement des compétences et la participation à l'organisation du travail.

Action du Conseil

Élaborer et mettre en œuvre des mesures en matière de reconnaissance, de formation, de perfectionnement et de développement des compétences individuelles et collectives des employé(e)s.

Gestes

- Réaliser des rencontres consultatives avec le personnel chaque année.

Indicateurs

- Mesures réalisées en matière de soutien, de reconnaissance et de participation du personnel.

Conclusion

Comme pour l'ensemble des ministères, organismes et sociétés d'État, ce plan d'action du Conseil des arts et des lettres du Québec est le premier jalon d'une démarche engagée envers le développement durable. Les gestes que posera le Conseil au cours des quatre prochaines années, viseront tout d'abord une meilleure connaissance et une appropriation des principes du développement durable dans les pratiques régulières ; un travail contribuant à l'atteinte d'objectifs nationaux de gestion environnementale et de pratiques d'acquisitions écoresponsables ; une action territorialisée auprès des partenaires locaux et régionaux afin de rejoindre différentes populations et de favoriser l'implication des artistes et organismes dans leur communauté ; la participation à l'émergence du patrimoine artistique de demain, notamment par l'amélioration des conditions reliées à la pratique artistique et littéraire et enfin, en participant au développement des compétences individuelles et collectives de son propre personnel.

Le Conseil entend ainsi répondre aux exigences en matière de reddition de compte pour la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013, tout en développant ses propres initiatives et en se joignant à celles du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, afin de participer pleinement à ce projet de société pour le Québec.

Annexe

Motifs justifiant l'absence des orientations gouvernementales 2, 4 et 5 dans le Plan d'action de développement durable du Conseil.

Le Conseil des arts et des lettres du Québec, par sa mission, soutient la recherche et la création artistique et littéraire, l'expérimentation, la production et la diffusion sur l'ensemble du territoire québécois dans les domaines des arts visuels, des métiers d'art, de la littérature, des arts de la scène, des arts multidisciplinaires, des arts médiatiques et de la recherche architecturale. Il soutient également le rayonnement des artistes, des écrivains, des organismes artistiques et de leurs œuvres au Québec, dans le reste du Canada et à l'étranger. Outre le soutien du Conseil, les artistes et les organismes peuvent recevoir une aide financière d'autres ministères et paliers gouvernementaux, particulièrement du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine ainsi que de la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC).

Par ailleurs, les mesures fiscales, les programmes d'emploi ou de sécurité au travail, pour ne nommer que ceux-ci, ne sont pas sous la gouverne du Conseil, même si celui-ci est appelé à participer à diverses tables de consultation. Ainsi, certaines des orientations de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 n'ont pu être jugées prioritaires ou applicables. Toutefois, certains des éléments non retenus dans ce premier plan sont abordés dans le cadre d'autres orientations et actions. Les orientations qui n'apparaissent pas dans le Plan d'action de développement durable 2009-2013 du Conseil sont les suivantes :

Orientation 2 – Réduire et gérer les risques pour améliorer la santé, la sécurité et l'environnement

Les programmes offerts par le Conseil visent le développement et la diffusion dans le secteur des arts et des lettres. Ils ne visent pas le soutien aux projets d'immobilisation, d'acquisition d'équipements ou autres aménagements qui ont un impact direct sur la santé, la sécurité et l'environnement de travail. Par contre le Conseil poursuivra des objectifs d'information et de sensibilisation, notamment par ses objectifs 1 et 18.

Orientation 4 – Accroître l'efficacité économique

Les organismes artistiques sans but lucratif (OSBL) qui sont admissibles à un soutien financier du Conseil œuvrent dans un univers certes compétitif et exigeant des risques. Cependant, leurs activités sont sans commune mesure avec celles des grands producteurs de biens à la consommation visés par des mesures fiscales, crédits, exemptions, ou qui peuvent causer des préjudices à l'environnement. Toutefois, le Conseil intervient auprès des organismes présentant une situation financière précaire pouvant mettre en péril leur développement ou leur survie (objectif 21).

Orientation 5 – Répondre aux changements démographiques

Les interventions du Conseil tiennent compte de l'évolution démographique des clientèles par l'évaluation de ses programmes dédiés aux artistes : ainsi, en révisant ses critères d'admissibilité et l'adaptation de son soutien aux étapes de la carrière, il s'ajuste aux défis actuels des milieux artistique et littéraire tout en ciblant certaines communautés présentant des conditions de création et de pratique particulières, telles les Premières nations (objectifs 19, 21, 26)

Tableau synoptique

Orientations de la Stratégie	Objectifs de la Stratégie	Objectifs du Conseil	Actions du Conseil	Indicateurs	Cibles
Orientation 1 Informer, sensibiliser, éduquer, innover	Objectif 1 Mieux faire connaître le concept de développement durable et favoriser la partage des expériences et des compétences en cette matière ainsi que l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.	Mieux faire connaître le concept de développement durable au personnel du Conseil ainsi que les éléments de la stratégie gouvernementale et favoriser les échanges pour en tenir compte dans les activités régulières.	Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation des personnels de l'administration publique. Gestes Organiser des rencontres midi avec l'ensemble des employés (au moins deux par an). Rencontrer et travailler plus étroitement avec les professionnels et membres de la direction qui sont davantage concernés par la démarche de développement durable. Réaliser un atelier sur l'organisation d'événements écoresponsable auprès des employés et des chargés de programmes concernés.	Taux d'employées et employés rejoints par les activités de sensibilisation au développement durable, dont le taux de ceux ayant acquis une connaissance suffisante de la démarche de développement durable pour la prendre en compte dans leurs activités régulières.	Cible gouvernementale Avoir sensibilisé 80 % des personnels de l'administration publique d'ici 2011 et s'assurer que 50 % d'entre eux ont une connaissance suffisante de la démarche de développement durable pour la prendre en compte dans leurs activités régulières (2013).
Orientation 3 Produire et consommer de façon responsable	Objectif 6 Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.	Appliquer des mesures contribuant à l'atteinte des objectifs nationaux de gestion environnementale et de la mise en œuvre de pratiques d'acquisitions écoresponsables.	Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la Politique pour un gouvernement écoresponsable. Gestes Élaborer et mettre en œuvre un cadre de gestion environnementale. Poser des gestes meilleurs pour l'environnement. Acquérir des produits écoresponsables	État d'avancement de la mise en œuvre d'un cadre de gestion environnementale. Nombre de mesures ou d'activités mises en œuvre pour contribuer directement à l'atteinte des objectifs nationaux de gestion environnementale. Nombre de mesures d'acquisitions écoresponsables.	Cible gouvernementale Avoir adopté un cadre de gestion environnementale en 2011.

Orientations de la Stratégie	Objectifs de la Stratégie	Objectifs du Conseil	Actions du Conseil	Indicateurs	Cibles
Orientation 6 Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée	Objectif 18 Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux.	Prendre en compte les principes de développement durable dans l'élaboration de stratégies de développement territorial des arts et des lettres.	Communiquer aux partenaires et clientèles du Conseil les principes de développement durable qu'il entend encourager sur l'ensemble du territoire québécois. Gestes Informar les partenaires régionaux et municipaux de la démarche du Conseil en matière de développement durable et favoriser le partage des expériences au sein des différentes organisations quant à aux questions reliant les arts, la culture et le développement durable. Réaliser un atelier sur l'organisation d'événements artistiques écoresponsables auprès des associations d'artistes, des regroupements d'organismes, des Conseils régionaux de la culture et des organismes soutenus par le Conseil, responsables de la tenue d'événements artistiques.	Nombre d'activités d'information auprès des partenaires régionaux et municipaux. Nombre d'ateliers sur l'organisation d'événements artistiques écoresponsables.	
	Objectif 19 Renforcer la résilience des collectivités urbaines, rurales ou territoriales et des communautés autochtones.	Consolider et poursuivre le développement des mesures de soutien aux créateurs autochtones.	Développer des programmes de soutien spécifiques aux artistes et organismes autochtones. Gestes Mettre en œuvre l'entente régionale avec le Nunavik. Développer de nouvelles mesures de soutien dédiées aux artistes, écrivains et organismes autochtones.	Indicateur 1 : Nombre de mesures destinées aux artistes et écrivains autochtones. Indicateur 2 : Nombre d'activités de promotion des mesures mises en œuvre.	Cible 1 : Deux nouvelles mesures destinées aux artistes et écrivains autochtones d'ici 2012. Cible 2 : Sensibilisation de l'ensemble des communautés visées lors du lancement des mesures.

Orientations de la Stratégie	Objectifs de la Stratégie	Objectifs du Conseil	Actions du Conseil	Indicateurs	Cibles
Orientation 7 Sauvegarder le patrimoine collectif	Objectif 21 Renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et scientifique.	Participer à l'enrichissement du patrimoine artistique et culturel québécois en soutenant le travail des artistes, des écrivains et des organismes artistiques professionnels.	Adapter les mesures de soutien aux artistes, aux écrivains et aux organismes en tenant compte de l'évolution des milieux artistique et littéraire et des contextes territoriaux. Gestes Offrir des bourses de carrière aux artistes et aux écrivains qui ont 20 ans et plus de pratique artistique. Accompagner les organismes dans leur développement.	Éventail des mesures de soutien et répartition du soutien financier : Variété des bourses accordées aux artistes et aux écrivains : répartition selon le programme, le volet, la discipline, la catégorie et la région. Variété des subventions accordées aux organismes : répartition selon le type de soutien, le programme, le volet, la discipline, la taille des organismes et la région.	Adapter deux programmes d'ici 2012.
	Objectif 23 Intensifier la coopération avec les partenaires nationaux et internationaux sur des projets intégrés de développement durable.	Contribuer au rayonnement des artistes, des écrivains et des organismes sur la scène internationale, en favorisant le partenariat et la réciprocité.	Favoriser les échanges à long terme entre les artistes et les institutions de différentes cultures. Geste Poursuivre la conclusion d'ententes avec des partenaires étrangers pour des studios et des ateliers-résidences à l'étranger et au Québec (accueil).	Nombre d'ententes conclues avec des partenaires, incluant les studios et les ateliers-résidences.	

Orientations de la Stratégie	Objectifs de la Stratégie	Objectifs du Conseil	Actions du Conseil	Indicateurs	Cibles
Orientation 8 Favoriser la participation à la vie collective	Objectif 24 Accroître l'implication des citoyens dans leur communauté.	Encourager les initiatives permettant le rapprochement entre les artistes, les écrivains les organismes et la communauté.	Diversifier le financement des artistes, des écrivains et des organismes qui s'impliquent dans leur communauté, par des ententes auprès de partenaires privés ou publics. Gestes Par le biais d'ententes avec des partenaires régionaux, soutenir des projets artistiques en lien avec la communauté. Poursuivre la gestion du programme Placements Culture. Maintenir les critères d'évaluation quant à l'impact dans la communauté pour tous les organismes soutenus au fonctionnement.	Nombre de projets artistiques en lien avec la communauté, soutenus dans le cadre des ententes régionales. Nombre d'organismes soutenus dans le cadre du programme Placements Culture.	

Orientation 9 Prévenir et réduire les inégalités sociales et économiques	Objectif 26 Prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.	Participer activement à l'amélioration des conditions de pratique des artistes et écrivains québécois.	Contribuer aux initiatives gouvernementales visant l'amélioration des conditions de pratique des créateurs.	Nombre d'interventions du Conseil au regard de la problématique et contribution aux travaux du Comité permanent à l'amélioration des conditions socio-économiques des artistes et des écrivains mené par le MCCCCF.	
		Sensibiliser les organismes soutenus face à la pauvreté et à l'exclusion.	Inclure aux contrats d'objectif des organismes majeurs soutenus par le Conseil, des mesures concernant la responsabilité envers les personnes marginalisées pour des raisons sociales, économiques ou physiques.	Nombre d'organismes majeurs ayant signé un contrat d'objectif incluant ces mesures.	
	Objectif 28 Accroître la participation à des activités de formation continue et la qualification de la main-d'œuvre.	Développer une culture de la reconnaissance des ressources humaines en misant sur le développement des compétences et la participation à l'organisation du travail.	Élaborer et mettre en œuvre des mesures en matière de reconnaissance, de formation, de perfectionnement et de développement des compétences individuelles et collectives des employé(e)s. Gestes Réaliser des rencontres consultatives avec le personnel chaque année.	Mesures réalisées en matière de soutien, de reconnaissance et de participation du personnel.	

**Les bureaux du
Conseil des arts et des lettres du Québec**

Québec (Siège social)
79, boul. René-Lévesque Est
3^e étage
Québec (Québec)
G1R 5N5

Téléphone : 418 643-1707
Sans frais : 1 800 897-1707

Montréal
500, place d'Armes
15^e étage
Montréal (Québec)
H2Y 2W2

Téléphone : 514 864-3350
Sans frais : 1 800 608-3350

Site Web
www.calq.gouv.qc.ca

Rédaction : Direction de la planification, de la coordination et de l'évaluation des programmes
Mise à jour : février 2010

Production : Direction des relations publiques

La forme masculine utilisée dans ce document désigne autant les femmes que les hommes.